

## Termes de référence de l'évaluation finale externe du projet : Connaitre et faire valoir ses droits fonciers, N° 788.355

---

Pour l'évaluation (interne/indépendante/externe)

**Externe**

(à mi-parcours/finale/de fin de phase)

**Finale**

Au /en (pays)

**RD Congo/ Province du Nord-Kivu/ Territoire de MASISI (Kitsanga- Nyamitaba, Mwesso),  
Territoire de RUTSHURU (Kiwanja-Nyanzale-Bishusha) et Territoire de LUBERO (Kanyabayonga-  
Luofu-Kayna)**

---

### **1. Finalité et portée de l'évaluation**

L'évaluation en cours vise à évaluer dans quelle mesure le projet a atteint les objectifs ciblés, et quel a été son impact à travers les critères de l'efficacité, la pertinence, la durabilité, l'impact afin de fournir des constatations, conclusions et recommandations concernant le projet, mais aussi orienter HEKS/EPER dans la prise de décision sur le processus de clôture ou de la poursuite des interventions avec le partenaire.

L'évaluation finale porte sur la période allant du 01.10.2014 au 31.12.2016 dans les territoires de Masisi, Rutshuru et Lubero au Nord Kivu. Ce projet est financé par HEKS/EPER, en faveur de 18 835 bénéficiaires directs parmi eux 9 008 femmes.

Cette évaluation apportera une analyse comparative de la situation initiale et la situation finale de la phase en termes de l'évolution et de changement observé liés aux types d'assistance apportées aux bénéficiaires directs et indirects de ce projet. Elle visera à établir la redevabilité concernant les résultats atteints (voulus et imprévus, directs et indirects, positifs et négatifs, aux niveaux des réalisations, des effets et/ou impacts).

#### ***Durée de l'évaluation***

La collecte et l'analyse de données dureront environ 13 jours auxquels s'ajoutent environ 1 jour de restitution. Le nombre de jours facturables sera calculé par les consultants en fonction de la méthode qu'ils proposent.



## **Cibles de l'évaluation**

Les cibles de l'évaluation se situent à six niveaux :

- HEKS-EPER (le Bureau pays, le cas échéant le Siège) ;
- L'équipe de pilotage du projet (la coordination de AAP à Goma et les agents de terrain affectés au projet) ;
- Les Noyaux de Prévention et de Résolution des Conflits Fonciers partenaires, dans la mesure où ils font la sensibilisation des communautés rurales sur les pratiques de transaction foncière, procédure légale d'acquisition de la propriété foncière en RDC et facilitent la recherche de solution à l'amiable entre les parties en conflits ;
- Les bénéficiaires finaux du projet (agriculteurs, éleveurs, commerçants) car c'est à leur niveau que peuvent se mesurer les effets ;
- Les autorités locales (administratives et coutumières), ainsi que les services étatiques en charge de la question foncière ;
- ONU Habitat et International Alert.

## **2. Description du projet faisant l'objet de l'évaluation :**

Depuis novembre 2014, Aide et Action pour la Paix, **AAP** en sigle, exécute un projet triennal de consolidation de la paix dans les territoires de Masisi, Rutshuru et Lubero au Nord Kivu, financé par HEKS/EPER, et qui prendra fin le 30 Septembre 2017.

Le projet « connaître et faire valoir ses droits fonciers » vise à promouvoir l'accès sécurisé à la terre en faveur des communautés rurales des territoires de Masisi, de Rutshuru et de Lubero Sud, au Nord Kivu, en République Démocratique du Congo.

Les interventions du projet sont axées sur :

- La sensibilisation des communautés rurales sur les bonnes pratiques de transaction foncière et la procédure légale d'acquisition de terre en RDC ;
- La médiation et l'assistance juridique des personnes affectées par les conflits fonciers ;
- La pérennisation des Noyaux de Prévention et de Résolution des Conflits Fonciers ainsi que de leurs actions.
- Le plaidoyer au niveau provincial et national pour : (i) Une réforme foncière prenant en compte les desideratas des communautés rurales ; (ii) la reconnaissance des NPRCF comme structurés de prévention et résolution des conflits fonciers.

Vu que le projet est à la dernière année de sa réalisation, il est jugé utile de procéder à une évaluation finale afin d'orienter HEKS/EPER dans la prise de décision sur le processus de clôture ou de conception d'une phase plus performante avec le partenaire.

## **3. Questions d'évaluation**

### **Questions standards EPER :**

a. La logique d'intervention du projet est-elle encore valable et pertinente ? C'est-à-dire :

Le projet veut que les communautés connaissent leurs droits fonciers et s'engagent à les sécuriser. Elle veut également promouvoir l'émergence des Noyaux de Prévention et Résolution de Conflit Foncier (NPRCF) en rendant durable leurs actions de défenses de droits fonciers des communautés et de renforcement de la cohésion sociale à la base. Cette logique d'intervention est-elle confirmée par la mise en œuvre du projet ?



Si oui, comment la logique est-elle confirmée ? Dans quelle mesure les effets escomptés ont-ils été atteints ?

b. Quelle est la valeur ajoutée que le projet apporte à la théorie générale du changement du programme pays de l'HEKS/EPER ? C'est-à-dire :

Dans quelle mesure le projet a-t-il créé / favorisé des synergies au sein du réseau de partenaires de l'HEKS/EPER et entre les partenaires de l'HEKS/EPER ? Quel type de synergies existe-t-il entre ce projet et les projets des autres partenaires de l'HEKS/EPER ? Comment cette valeur ajoutée se traduit-elle concrètement dans la pratique ? En d'autres termes, comment les projets contribuent-ils aux stratégies et aux effets du programme pays ?

### **Questions d'évaluation :**

#### **Pertinence**

- Dans quelle mesure les objectifs de ce projet correspondent aux attentes, aux besoins et aux intérêts des bénéficiaires et autres membres de la communauté dans les territoires ciblés ?
- Dans quelle mesure et de quelles façons le projet va-t-il apporter une valeur ajoutée pour résoudre le problème de non accès des communautés rurales à la terre et à la promotion de la cohésion sociale dans sa zone d'intervention ?
- Dans quelles mesures les stratégies initialement définies pour la pérennisation des noyaux de prévention et de résolution des conflits fonciers se sont-elles révélées pertinentes ?
- Dans quelle mesure les actions de plaidoyer prévues dans le cadre de ce projet se sont-elles révélées pertinentes et ont contribué à la réalisation des résultats escomptés.

#### **Efficacité :**

- Dans quelle mesure l'objectif global et les objectifs spécifiques du projet ont été atteints ?
- Des bonnes pratiques, réussites, enseignements tirés ou exemples transférables ont-ils été identifiés auprès des parties prenantes ou pendant la réalisation des activités clés du projet (sensibilisation, médiation et accompagnement des bénéficiaires pour sécuriser leurs terres) ?
- Les protocoles d'accord étaient-ils respectés pour atteindre les résultats à tous les niveaux (entre AAP et EPER, AAP et ses partenaires) ?
- Quel type d'obstacles (administratifs, financiers, coordination et de gestion) le projet va-t-il rencontrés et dans quelle mesure cela va-t-il affecté son efficacité ? Comment avez-vous implémenté les recommandations faites dans l'évaluation mi-parcours ?
- AAP a identifié et a collaboré avec les organisations stratégiques dans le travail d'accès à la terre au niveau régional, national et international ? Comment cette coopération a-t-elle augmenté l'impact du projet ?
- Quelle 'collaboration' devrait être renforcée dans une phase future (régionale, nationale et internationale) ?

#### **Efficiences**

- Les moyens disponibles (humains, matériels et financiers) ont-ils été exploités de façon optimale en vue d'atteindre les résultats ?
- Les ressources humaines, matérielles et financières ont-elles été suffisantes pour atteindre les résultats attendus, dans les meilleures conditions et à temps utile ?
- Quels sont les facteurs qui ont facilité ou freiné la réalisation des activités du projet ?



### **Durabilité**

- Est-il possible que les effets positifs du projet continuent après la période de sa mise en œuvre ? (Quels sont les actions à entreprendre pour assurer cette continuité ?) ;
- Le projet dispose-t-il une stratégie de sortie élaborée de façon participative avec les différents acteurs (NPRCF et les autorités locales) ?

### **Impact**

- Quels effets positifs et négatifs, primaires et secondaires, ont été produits par les actions du projet de façon directe ou indirecte, prévus ou imprévus
- Y a-t-il eu un impact au niveau régional /national ? si oui, lesquels ?

### **Questions transversales**

- Durant la mise en œuvre du projet, AAP a-t-il systématiquement tenu compte du genre (au niveau de différents besoins et intérêts f/h, titre de propriété f/h, droit d'exploitation/d'utilisation de la terre, participation f/h, staff balance f/h et compétence genre, genre-spécifique indicateurs, mesures contribuant à l'égalité, etc.) ?
- AAP a-t-il systématiquement tenu compte de la sensibilité aux conflits à différents niveaux (bénéficiaires, staff affecté au projet, structure organisationnelle ?
- AAP a-t-il mené une analyse participative de la sensibilité aux conflits pour chaque activité phare du projet en insistant sur analyse des acteurs, des diviseurs et des connecteurs ? Quelle mesure dans le projet minimise l'impact négatif (« ne pas nuire ») et maximise l'impact positif ?
- En cohérence avec l'approche basée sur les droits humains, le projet a souvent prévu des « Plaidoyers » ; au-delà du flou de ce terme, quelle a été l'efficacité des plaidoyers pour changer les comportements ?
- Le projet a souvent prévu des sensibilisations ; que signifie exactement ce terme ? quelle a été l'efficacité des sensibilisations pour changer les comportements ?

## **4. Méthodologie et procédure d'évaluation**

Evaluateur proposera une démarche détaillée dans son offre technique. Il utilisera une méthode participative, en impliquant les analyses faites par le staff d'AAP à Goma et celles des NPRCF partenaires. Ceci implique un entretien avec les staffs principaux d'AAP des NPRCF, des bénéficiaires, représentantes des autres organisations du secteur accès à la terre, Ministère des affaires foncières et autres parties et représentantes des gouvernements locaux.

Le consultant proposera quels partenaires et bénéficiaires visiter (possibilité de se focaliser sur un échantillon). Le consultant présentera le nombre de bénéficiaires à contacter par groupe et la méthode choisie de collection d'information.

Un atelier commun d'analyse est envisageable. La restitution locale durera environ 1 jour, à Goma, ses résultats seront intégrés dans le rapport d'évaluation provisoire. Les coûts de ces ateliers seront supportés par EPER. Il faut largement voir de quelle manière AAP a implémenté les recommandations de l'évaluation mi-parcours de 2015.

Lors du lancement de la mission, les évaluateurs soumettront à EPER et AAP un calendrier détaillé et des outils de collecte et d'analyse des informations. Les documents mentionnés ci-dessous seront exploités.

## 5. Liste de documents à analyser

Les documents ci-après seront mis à la disposition des évaluateurs (trices) ; il s'agit de :

- Documents du projet (descriptif, cadre logique, budget, plan d'action, etc.) ;
- Protocoles d'accord entre EPER et AAP, entre AAP et NPRCF ;
- Termes de référence et rapport des grandes activités (Achat moto, atelier de plaidoyer, ...)
- Rapports périodiques d'activités (trimestriel, semestriel, annuel) ;
- Termes de référence et rapports de suivi des activités par le Superviseur et la Coordinatrice ;
- Rapports des formations ;
- Rapport de Department International ;
- Rapports d'évaluation mi-parcours du projet du partenaire en 2015 ;
- Dossiers du personnel (dossier de recrutement, contrat du personnel, etc.) ;
- Documents et outils utilisés par les prestataires sur le terrain (Fiches de planification, ...)
- Fiche des tous les bénéficiaires des activités du projet ;
- Doc Transformation de conflit d'EPER et autres docs clés d'EPER
- HIP 2012 – 2015 et 2017 – 2020 (pour les recommandations)
- Autres documents clés.

## 6. Produits attendus

Durant la mission d'évaluation finale du projet en cours, les produits ci-après sont attendus :

- Une analyse profonde du projet à Masisi, Rutshuru et Lubero Sud menée ;
- La pertinence, la cohérence, l'efficacité, l'efficience et la durabilité du projet vérifiées ;
- Les questions d'évaluation ci-dessus répondues explicitement ;
- Des enseignements tirés et des recommandations faites soit pour le désengagement, soit pour la conception et la mise en œuvre d'une nouvelle phase 2018 – 2020 ou une stratégie de sorti ;
- Un rapport provisoire en format numérique, de qualité optimale tant au niveau du contenu que de la présentation fournie ;
- Rapport final : format numérique et 2 exemplaires papiers

## Rapport d'évaluation

Le rapport de l'évaluation sera destiné à HEKS/EPER. Il comportera les points suivants :

- Table des matières (1 page)
- Abréviations (1-page maximum)
- Remerciements (1 page)
- Résumé analytique (1 page)
- Introduction (1 page)
- Finalité et objectifs de l'évaluation (1 page)
- Portée de l'évaluation et brève explication des méthodes d'évaluation appliquées (2 pages)
- Description de l'intervention de développement (2 pages)
- Contexte de l'intervention, y compris contexte politique et institutionnel (2 pages)
- Description de l'intervention, de la logique d'intervention / théorie du changement et des dispositions de mise en œuvre (2 pages)

- Découvertes : Présentation et interprétation des preuves factuelles en rapport avec les questions d'évaluation (5 pages)
- Conclusions : Appréciation par les évaluateurs des résultats de l'intervention par rapport aux résultats escomptés (tels qu'identifiés lors du stade de planification ou reconstruits par les évaluateurs). (4 pages).
- Enseignements tirés : Enseignements susceptibles d'avoir des implications pour l'avenir de l'intervention de développement ou de s'avérer pertinents pour une application élargie (3 pages)
- Recommandations spécifiques : En relation avec la conception d'une possible nouvelle phase (nouveau projet) ou une possible stratégie de sorti.

## Annexes :

- TDR
- Liste des parties prenantes consultées
- Description détaillée du processus et de la méthodologie d'évaluation : description du processus d'évaluation, de la méthodologie appliquée (y compris les éventuelles limitations de cette méthode), des sources d'information (y compris les éventuels problèmes liés aux données), de la participation et de la consultation des parties prenantes.

## 7. Calendrier de l'évaluation

N°	Activités	Date/Période	Lieu	Responsable de l'activité
1	Publication et fin de dépôt des candidatures	Du 10 au 23 Février 2017	Goma	Directeur Pays
2	Analyse des dossiers des candidats par HEKS/EPER (RDC et siège)	Le 24 février 2017	Goma	Directeur Pays /
3	Prise de contact et échange entre les consultants retenus et le Bureau Pays (Signature du contrat et harmonisation du programme), Entretien avec l'équipe du Bureau Pays.	Le 27 Février 2017 (1jr)	Bureau Pays/Goma	Directeur Pays, CPL, RAF et Evaluateur
4	Entretien avec l'équipe de coordination du projet 788.362 (AAP)	Le 28 Février 2017 (1jr)	Bureau AAP/ Goma	Evaluateur, Coordinatrice, CP et Superviseur
5	Revue documentaire (AAP)	01 Mars 2017 (1jr)	Bureau AAP Goma	Evaluateur
6	Descente sur le terrain : entretien avec les parties prenantes	Du 02 au 03 Février 2017 (2jrs)	Goma et Rutshuru	Evaluateur, Superviseur et Animateurs
	a. Axe Kiwanja b. Axe Sud-Lubero	Du 04 au 07 Mars 2017 (4 jours)	Rutshuru – Lubero – Kayna - Kanyabayonga	Evaluateur, Superviseur et Animateurs



	c. Axe Kitshanga	Du 09 au 11 Mars 2017 (3jrs)	Goma - Kitshanga	Evaluateurs, Superviseurs et Animateurs
7	Entretien avec UNHABITAT, Ministère des affaires foncières et International Alert	Du 13 au 14 Mars 2017 (2 jrs)	Goma	Evaluateur
10	Traitement et analyse des données	Le 15 Mars 2017 (1jr)	Goma	Evaluateur
11	Organisation d'une séance de restitution de l'évaluation du projet 788.362	Le 16 Mars 2017 1jr	Goma	Evaluateur
12	Production du Rapport provisoire	Le 20 Mars 2017	Goma	Evaluateur
13	Commentaires AAP et EPER, HEKS/EPER SIEGE au Rapport	Le 22 au 24 mars 2016		AAP et EPER
14	Production et remise du rapport final	Le 27 mars 2017		Evaluateur

Le calendrier définitif sera convenu avec le consultant une fois le mandat attribué.

## 8. Equipe d'évaluation / qualification

L'évaluation sera effectuée par un évaluateur (trice) externe répondant aux critères ci-après

- Etre un expert International ou National
- Etre titulaire d'un Diplôme universitaire de licence ou maîtrise en sociologie (du développement), sciences sociales, ou dans tout autre domaine pertinent ;
- Solide connaissance thématique : accès à la terre, transformation des confits, cadre légale de gestion foncière en RDC, ainsi que dans les démarches participatives ;
- Disposer d'une expérience prouvée d'au moins 5 ans en matière d'évaluation des projet et programmes ;
- Très bonne connaissance du contexte et des enjeux locaux (économique, social, politique...) et leurs interactions sur le foncier ;
- Avoir déjà eu à réaliser des études similaires et présenter le dernier rapport ;
- Pouvoir présenter le rapport définitif en Français. Pour d'éventuelles interviews dans le terrain, le Kiswahili est suffisant ;
- Avoir une maitrise d'utilisation de l'outil informatique (Word, Excel, Power point, Internet...).

### *Gestion de l'activité de l'évaluation*

L'évaluateur principal est responsable du processus d'évaluation et de la qualité des produits. L'équipe d'évaluation proposera dans son offre technique de quelle manière elle impliquera AAP et les Noyaux de Prévention et de Résolution des Conflits Fonciers. En principe, les rencontres avec les NPRCF se feront sans accompagnement d'AAP, pour obtenir un regard externe plus indépendant.

*A*

## 9. Budget indicatif

N°	DESCRIPTION	Nature	Quantité	Montant par Jour	Total
1	Honoraire consultant	Jour			
2	Logement consultant à Goma	Jour		60\$	
3	Logement consultant sur le terrain	Jour		15\$	
4	Restauration consultant	Jour		20\$	
5	Frais de visa (Si consultant International)			1	
6	Transport aller-retour			FF	
7	Déplacement interne	Jour		FF	
8	Frais de communication	Unité		FF	
9	Fournitures pour évaluation				
10	Frais de séjour chauffeur EPER dans les sites	Jour		40\$	
11	Publication offre à mediaCongo		1	400\$	400\$
12	Restitution	Jour	1		
	Total de montant				

### NB :

- Le budget est indicatif. Le consultant produira son propre budget qui sera discuté avec le BuCo ;
- Les honoraires du consultant seront discutés si c'est un consultant national 200 à 250\$ par jour, si c'est un consultant international 250 à 300\$ par jour) ;
- Les frais de visa seront supprimés s'il s'agit d'un consultant national ou international de la zone CIRGL (Rwanda, Burundi et RDC) ;
- Les frais de transport aller-retour sont négociables car ils dépendent du lieu de provenance du consultant ;
- Les fournitures de consultation sont : stylo, rame papier, farde, marqueur, papier flip selon la demande du consultant ;
- Le déplacement interne concerne le consultant s'il est à goma ;
- Le chauffeur du BuCo va accompagner l'évaluateur dans les différents sites du projet.

Fait à Goma, le 09.02. 2017

Le Directeur Pays RDC

Jean BISIMWA BALOLA





## Annexe 1. Résumé du projet 788.355

Le programme « connaître et faire valoir ses droits fonciers » vise à Promouvoir l'accès sécurisé à la terre en faveur des communautés rurales des territoires de Masisi, de Rutshuru et de Lubero Sud au Nord Kivu en République Démocratique du Congo.

Les objectifs du présent projet sont les suivants :

1. Sécuriser au moins 1248,48 hectares de terre appartenant à 972 personnes représentant 6% de 16200 bénéficiaires des séances de sensibilisation qui auront exprimé le désir de sécuriser leurs propriétés foncières d'ici à fin 2017. (Ils auront soit un Certificat d'enregistrement, un Contrat de location, sous contrat de location, soit encore un acte de session coutumière
2. Promouvoir et Renforcer la cohésion sociale au sein des communautés des territoires de Masisi, de Rutshuru et de Lubero (Sud) pour une pleine jouissance de leurs droits de propriété foncière à travers la médiation de 1200 cas de conflits fonciers d'ici fin 2017.
3. Participer à la production d'une loi foncière sécurisant les droits fonciers des communautés rurales en RDC et à la pérennisation des actions des Structures communautaires engagées dans la prévention et la résolution des conflits fonciers à travers 2 actions de plaidoyer multi-acteurs orientées vers les décideurs au niveau provincial et national d'ici fin 2017.
4. Renforcer les capacités des 9 NPRCF (structures de base), des 8 OAD partenaires d'EPER et le staff de AAP soit 270 personnes d'ici fin 2015
5. Garantir un bon déroulement des activités du projet dès le début jusqu'en fin 2017

Ses interventions sont axées sur :

1. **La sensibilisation des communautés rurales sur les bonnes pratiques de transaction foncière et la procédure légale d'acquisition de la propriété foncière en RDC.**

Les populations locales ne sont peu ou pas informées sur procédures légales en matière d'acquisition des terres en RDC et cela a influé négativement sur l'espoir quant à la sécurisation de leurs propriétés. Les réalités sur terrain démontrent que les transactions foncières effectuées par les paysans entre eux ne sont pas documentées ou si elles le sont, elles ne sont pas faites de manière à protéger les parties.

Ainsi, à travers les actions de sensibilisations qui sont menées par les NPRCF dans la zone du projet, 1248.48 hectares de terre de 987 personnes bénéficiaires des actions du projet seront sécurisés (titre légal, droit d'usufruit, etc.) d'ici fin 2017.

2. **La médiation et l'assistance juridiques en faveur personnes affectées par les conflits fonciers**

Afin renforcer la cohésion sociale au sein des communautés et de favoriser une pleine jouissance de leurs droits de propriété foncière, des séances de médiation sont tenues en faveur des victimes 1200 cas de conflit foncier qui seront documentés tout au long de la mise en œuvre du projet.

3. **La pérennisation des Noyaux de Prévention et de Résolution des Conflits Fonciers ainsi que de leurs actions.**

Ceci à travers (i) le Renforcer les capacités organisationnelles et institutionnelles des NPRCF (à travers des ateliers) et (ii) Le plaidoyer auprès du ministère des affaires foncières et de celui de la justice afin que les NPRCF soient reconnues comme structures de prévention et résolution des conflits fonciers et être intégré dans l'ordre socio professionnel au niveau des services ayant le foncier dans leur domaine de compétence.

4. **Le plaidoyer au niveau provincial et national pour :**

1. Une réforme foncière prenant en compte les desideratas des communautés rurales ;

2. La légalisation et la reconnaissance des titres délivrés par l'autorité coutumière comme une première étape dans la sécurisation de la propriété foncière paysanne car accessibles et d'autant plus que ces autorités coutumières sont reconnues par leurs communautés en tant que garant du pouvoir traditionnel.
3. La reconnaissance des NPRCF comme structures de prévention et résolution des conflits fonciers

Ce programme est donc un cadre de protection et d'assistance aux personnes victimes des inégalités sociales en ce sens qu'il engendre un éveil auprès des paysans victimes des conflits fonciers, renforce les actions communautaires de prévention et de résolution pacifique des conflits fonciers et permet aux décideurs de revoir la gouvernance dans le domaine du foncier en mettant un accent sur la protection de la propriété foncière paysanne.

